

Luxembourg, le 7 juin 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Intérieur :

« Le droit au congé politique des élus locaux se fonde sur les articles 78 à 81 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 qui prévoit le remboursement des salaires et traitements aux employeurs ainsi que l'indemnisation des membres des professions indépendantes et des personnes sans profession ne bénéficiant pas d'un régime statutaire, âgés de moins de 65 ans, pour les heures de travail consacrées par des élus locaux à l'exercice de leur mandat politique. »

Dans l'accord de coalition actuel il a été retenu que « Les dispositions relatives à la réglementation concernant le congé politique et/ou à l'indemnisation des bourgmestres, échevins, conseillers communaux et des représentants au sein des syndicats intercommunaux seront analysées et, le cas échéant, adaptées. »

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Intérieur :

- *Madame la Ministre peut-elle nous informer de la répartition des 804 demandeurs de congé politique en 2018 par catégorie d'emploi (agents du secteur public, agents du secteur privé, indépendants, personnes sans profession ne bénéficiant pas d'un régime statutaire) ?*
- *Est-ce que l'analyse des dispositions actuelles relatives à la réglementation concernant le congé politique et/ou à l'indemnisation des bourgmestres, échevins, conseillers communaux et des représentants au sein des syndicats intercommunaux a déjà été finalisée ?*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Dans l'affirmative, une adaptation du congé politique est-elle envisagée ?*
- *Dans la négative, quand cette analyse sera-t-elle finalisée ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

André BAULER
Député